



NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR VOTRE ESPACE ADHÉRENT

## TRAITEMENT DES DPAE

Cher adhérent,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la mise en place d'une nouvelle fonctionnalité :

- Votre SPSTI reçoit désormais directement les informations issues de vos Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE).
- Les données de la DPAE sont automatiquement intégrées dans votre espace adhérent.

### Quels gains pour vous ?

- Gain de temps assuré : les informations sont automatiquement synchronisées, vous évitant les ressaisies manuelles.
- Saisie simplifiée : aucune donnée n'est oubliée, et vous pouvez facilement vérifier ou compléter les informations.
- Fiabilité renforcée : qualité et exactitude des données garanties, pour un suivi optimal.

### Concrètement, qu'est-ce que cela change ?

Dès leur déclaration à l'URSSAF, vos nouveaux salariés sont pré-enregistrés dans votre espace adhérent et n'attendent plus que votre validation et compléments d'information.

Voici la marche à suivre :

1. Connectez-vous à votre espace adhérent.
2. Sur la page d'accueil, un encadré rose vous informe du pré-enregistrement de vos salariés.

 **Des nouveaux salariés dans votre entreprise ?**  
D'après votre déclaration préalable à l'embauche (DPAE), vous avez 3 nouveaux salariés dans votre entreprise.  
N'oubliez pas de les ajouter à votre effectif afin qu'ils soient suivis par votre service.  
[Ajouter les salariés](#)



3. Cliquez sur « Ajouter les salariés ».
  4. Si l'embauche est confirmée, choisissez « ajouter le salarié », dans le cas contraire, choisissez « ignorer »
- Si vous confirmez l'embauche, il ne vous reste qu'à vérifier et compléter les informations.

Pour toute question ou besoin d'assistance, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [declaration@spst2b.com](mailto:declaration@spst2b.com).

Bien cordialement,  
Le service administratif du SPST2B

[www.spst2b.com](http://www.spst2b.com)